II. Règlement de la Société de Tempérance. Mgr l'archevêque ordonne la mise en vigueur des nouveaux Statuts et Règlements [V. No 241] de la Société de tempérance diocésaine, et attire l'attention de MM. les curés eur certaines dispositions de ces Statuts.

[1911]

247. Premier || congrès de tempérance || du || diocèse de Québec || 1910 || Compte rendu || Québec || Secrétariat des Œuvres de l'Action Sociale Catholique || 101, rue Sainte-Anne, 101 || 1911 (Juillet) || 798 pp. grd in-8.

Onvrage le plus considérable qui ait encore paru an Canada concernant la tempérance. Mine précieuse pour tons cenx qui s'occupent d'antialcoolisme an pays.

[1911]

248. La propagande | antialcoolique | par la publicité intensive : le journal, le livre, la | brochure, l'annonce, l'affiche, etc. | La lutte antialcoolique au sein des || sociétés mutuelles et autres || Mémoires || présentés au premier congrès de tempérance du diocèse de || Québec, 1910 || par || Hormisdas Magnan || Publiciste || Québec || Imprimerie de L'Action Sociale, Limitée, || 103, rue Sainte-Anne, 103 || 1911 ||. 15 pp. grd in-8.

Extrait du Compte Rendn dn Congrès de tempérance. Tirage de 100 exemplaires.